

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2022

Convocation du 12 04 2022

Etaient présents :

Messieurs BOULAY Olivier, CHARLES Alain, MESCHIN Jean-Michel, TILLARD Romain.

Mesdames KOLLA Marina, MEUNIER Nadège, SOUMAH- BARRIER Aline, JOFFROY Magali.

Excusés : Madame BOUCHER Marie-Laure, M GRASTEAU Daniel, GONZALES Alfredo.

M. Romain TILLARD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter l'objet suivant : Prêt bancaire pour la station d'épuration

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 11 mars 2022

Le compte rendu de la réunion du onze mars deux mille vingt-deux est approuvé et signé par le conseil municipal.

Monsieur Marc LE MOIGNE, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Mortagne-au- Perche, présent lors de cette séance, donne le rapport des comptes de gestion établis par Mme BOURBAO, receveur.

Approbation des comptes de gestion

Compte de gestion pour la Commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal Mme BOURBAO pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Marc LE MOIGNE informe de la suppression du compte de gestion pour l'exercice 2022.

Compte de gestion service public de l' Assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal, M BOURBAO pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2021 du service public de l'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M GRASTEAU Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BOULAY Olivier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire quitte la salle.

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		63 181.57		62 226.55		125 408.22
Opération de l'exercice	21 188.35	24276.87	25 076.46	8 946.00	46 264.81	33 672.87
Cloture de l'exercice		66 720.09		46 096.19		112 816.28

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2021.

Monsieur le Maire réintègre la salle

Vote du budget primitif du service public d'assainissement :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 92 804.09

Dépenses et recettes d'investissement : 461 544.00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	92 804.09	92 804.09
Section d'investissement	461 544.00	461 544.00
TOTAL	554 348.09	554 348.09

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 comme suit

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	92 804.09	92 804.09
Section d'investissement	461 544.00	461 544.00
TOTAL	554 348.09	554 348.09

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif du service public d'assainissement pour 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 92 804.09 Euros en section de fonctionnement et à la somme de 461 544.00 Euros en section d'investissement.

Vote du compte administratif de la Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M GRASTEAU Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BOULAY Olivier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire quitte la salle.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		419 901.58		40 393.75		460 841.33
Opération de l'exercice	142 502.23	229 223.41	94 407.48	37 779.38	236 909.71	267 002.79
RAR			149 407			
Cloture de l'exercice		506 622.76		-15 688.35		490 934.41

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de Monsieur BOULAY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget de la commune.

Monsieur le Maire réintègre la salle

Vote du budget primitif 2022 de la commune :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 560 739.41

Dépenses et recettes d'investissement : 393 501.35

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	560 739.41	560 739.41
Section d'investissement	244 094.35	393 501.35
Restes à réaliser	149 407.00	
TOTAL	954 240.76	954 240.76

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 comme suit

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	560 739.41	560 739.41
Section d'investissement	244 094.35	393 501.35
Restes à réaliser	149 407.00	
TOTAL	954 240.76	954 240.76

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif de la commune pour 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 393 501.35 Euros en section d'investissement et à la somme de 560 739.41 Euros en section de fonctionnement.

Vote des taxes

Monsieur le Maire donne lecture des états de notifications des taux d'impositions des taxes locales pour 2022, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés : 6.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.38 %

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les taux d'impositions des taxes locales pour 2022 restent au même taux que l'année précédente.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un plan de financement pour la demande de subvention pour les travaux de la bibliothèque.

Le coût total des travaux est de 62 227,17 euros HT

DETR espérée (taux 60%) = 37 336,30 euros

Reste à financer = 24 890,87 euros

Après concertation avec notre CDL de la Trésorerie de Mortagne, le reste à financer sera comblé par un emprunt.

Ces travaux sont prévus au budget 2022, à l'opération 22

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement.

Prêt bancaire pour les travaux de la bibliothèque

Monsieur le Maire, explique que pour financer les travaux de la bibliothèque, il serait préférable de recourir à l'emprunt, les taux étant encore assez bas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et autorise M Le Maire à contracter un emprunt pour financer les travaux de la bibliothèque.

Prêt bancaire pour la station d'épuration

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de la station d'épuration, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et autorise M Le Maire à contracter un emprunt pour financer ces travaux au meilleur taux.

Questions diverses

Permanences du bureau de vote pour le second tour de l'élection présidentielle

Pas de modifications

- Les travaux des sanitaires de la salle polyvalente sont terminés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les visiter.
- Le défibrillateur est mis en place à l'extérieur de la salle polyvalente, il serait bien d'avoir une formation pour l'utiliser. Mme MEUNIER Nadège se propose de le faire.
- Ce matin une visite a lieu avec le cabinet ARCHITRIAD pour le bâtiment (ancien bar) de M SOUTIF afin d'établir une estimation du bien ainsi qu'une proposition de travaux.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un entretien téléphonique avec des éventuels repreneurs du commerce bar restaurant actuel.
Ils demandent d'effectuer des travaux à l'étage pour le logement : salle de bains et cuisine.
Monsieur le Maire est d'accord sur le principe, mais qu'il faut présenter une promesse d'achat du fond et de prendre contact avec la chambre du commerce d'Alençon pour les demandes de reprises.
- M LECOINTE a envoyé un nouveau courrier concernant les conteneurs poubelles, une réponse lui sera adressée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.